



« ENFANTS, JEUNES ET RÉSILIENCE : VERS UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE ET SOLIDAIRE ! »

Appel à projets Fonds Houtman 2022



CONTEXTE DE L'APPEL À PROJETS

Après 2 ans de crise sanitaire, il n'existe plus un enfant, plus un jeune, plus une famille en Fédération Wallonie-Bruxelles qui n'ait été touchée, de près ou de loin, par la pandémie.

Pour les enfants et les jeunes, les domaines concernés sont nombreux : participation, information (notamment l'information adaptée), santé (y compris santé mentale), éducation, loisirs, activités sportives, artistiques et culturelles (dont activités extrascolaires) ... Les groupes dits vulnérables ont été encore plus affectés (enfants en situation de pauvreté, enfants victimes de violences, enfants de parents détenus, enfants placés, enfants migrants et/ou réfugiés, enfants porteurs d'un handicap, enfants en conflit avec la loi, petite enfance¹ ...)

« Beaucoup d'enfants sont en proie à la tristesse, à la souffrance ou à l'anxiété. Certains se demandent ce qu'il adviendra de ce monde et quelle place leur sera réservée. (...) En réalité, la pandémie de COVID-19 ne représente que la partie immergée de l'iceberg que constituent les problèmes de santé mentale chez les enfants et les jeunes. Or, nous ignorons cet iceberg depuis trop longtemps. (...) Nous devons écouter les jeunes qui, partout dans le monde, font de plus en plus entendre leur voix et nous exhortent à agir. »²

Le Fonds Houtman est préoccupé par la dégradation de la santé mentale des enfants et des jeunes, telle que mise en évidence par différents organismes et rapports³.

Plus globalement, en Europe, en 2019, selon un rapport UNICEF, 16,3 % des adolescents âgés de 10 à 19 ans sont atteints d'un trouble mental diagnostiqué aux termes de la définition de l'OMS. En Belgique : 16,3 % également (16 % des filles et 16,6 % des

garçons). En 2019, l'anxiété et la dépression représentaient 55 % des troubles mentaux chez les adolescents de 10 à 19 ans.

Partant de ce double constat alarmant/inquiétant (à la fois conjoncturel et structurel), le Fonds souhaite s'intéresser par cet appel aux questions de santé mentale au sens large (incluant aussi la détresse, le mal-être, etc.).

Dans l'environnement des enfants et des jeunes, où de nombreux facteurs de risque doivent être pris en compte, il semble essentiel de favoriser au maximum les facteurs de protection et de prévention. Parmi ces derniers, le développement d'environnements collectifs bienveillants et d'une culture favorisant la résilience⁴ retiennent plus particulièrement l'attention du Fonds.

Sur le terrain, cette situation inédite liée à la pandémie, qui a remis au premier plan de nombreuses inquiétudes sur l'avenir, a suscité des initiatives intéressantes, originales et solidaires, bénéfiques pour les enfants et les jeunes. Quelles sont ces initiatives ? Que peut-on en retenir ? Quelles solutions ont été imaginées (et dans quelles conditions) pour permettre aux enfants et aux jeunes de se projeter et de participer à la création d'un futur meilleur ?

Le Fonds Houtman lance aujourd'hui un appel à toutes ces initiatives, nées ou réinventées en faveur d'un mieux-être des enfants et des jeunes et promouvant leur participation effective à la construction d'un avenir en commun.

Un budget global de 150.000 € sera réparti entre différentes actions.

ORIENTATION DES PROJETS ET FINALITÉS SOUHAITÉES

Le Fonds Houtman financera et accompagnera des projets qui favoriseront – de façon concrète, originale et durable – les capacités de résilience individuelles et collectives des enfants et des jeunes en leur donnant une place centrale dans les dispositifs mis en place. Ils devront également prendre en compte d'une manière claire et précise leur droit à la participation, leur voix, leur opinion, leur capacité d'action et leur dispenser une information adaptée⁵.

Une attention particulière sera accordée aux projets qui mettront en évidence un certain nombre de bonnes pratiques (développement d'environnements collectifs bienveillants, cultures favorisant la résilience...) visant à

améliorer la santé mentale au sens large et à favoriser les facteurs de protection et de prévention dans l'environnement des enfants et des jeunes, quels qu'ils soient.

Les projets sélectionnés valoriseront la participation des enfants et des jeunes à toutes les étapes du projet. Enfin, ils devront être ouverts à un maximum d'enfants et de jeunes et promouvoir la mixité (sociale, de genre, etc.).

Toutes les tranches d'âge (de moins de 20 ans) sont concernées par cet appel, ainsi que tous les secteurs de l'enfance et de la jeunesse.

AUTRES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Outre les éléments mentionnés ci-dessus, les projets soutenus devront :

- Se dérouler sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Reposer sur des équipes stables et compétentes disposant d'une expérience convaincante dans les thématiques abordées ;

- Proposer in fine des outils permettant une continuité du projet (au-delà du soutien du Fonds) mais aussi un relais, une diffusion plus large de celui-ci et des effets positifs engendrés / des bonnes pratiques mises en évidence vers des équipes aux objectifs similaires en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Inclure une évaluation ;

La collaboration avec des équipes de recherche extérieures peut être un atout.

SUBSIDIATION

- Un montant global de 150.000 € est consacré à cet appel à projets.
- Ce montant couvrira différents projets.

- Sauf exception, un montant maximum de 25.000 € pourra être octroyé par projet soutenu.

CALENDRIER

- **Le dossier de candidature (qui peut être obtenu sur simple demande au Fonds via info@fondshoutman.be) doit être renvoyé au plus tard le 15 juillet 2022.**
- **Transmission des dossiers UNIQUEMENT PAR COURRIEL et sous la forme d'un PDF UNIQUE via info@fondshoutman.be.**
- Le Fonds Houtman examinera les candidatures déposées et recevra le cas échéant les équipes présélectionnées dès septembre 2022.

- La sélection finale sera opérée dans le courant du dernier trimestre 2022.
- Les projets pourront démarrer en janvier 2023.
- Les projets pourront s'étendre sur une période de deux ans au maximum (durée maximale des conventions signées avec le Fonds), comprenant les étapes préalables de préparation du travail, le déroulement mais aussi la rédaction du rapport final et l'élaboration des outils utiles à la diffusion.

INFOS PRATIQUES

Adresse courriel et coordonnées pour l'envoi du dossier de candidature (PDF unique) pour le **15 juillet 2022** ou pour tout autre renseignement :

info@fondshoutman.be
02 543 11 71

Notes

- 1 Voir notamment les analyses de la CODE à ce sujet : <https://www.lacode.be/nos-publications.html> ; celles du DGDE : <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=2160> ; et l'article « Pandémie : une jeunesse de plus en plus déboussolée », Julien Marteleur, journal « En Marche », 26 janvier 2022 <https://www.enmarche.be/sante/sante-mentale/pandemie-une-jeunesse-de-plus-en-plus-deboussolee.htm>.
- 2 Avant-propos (par Henrietta H. Fore) du résumé analytique « La situation des enfants dans le monde 2021 – Dans ma tête – Promouvoir, protéger et prendre en charge la santé mentale des enfants », UNICEF, octobre 2021. Pour l'ensemble des rapports : [La santé mentale des enfants européens s'aggrave | UNICEF Belgique](#)
- 3 Ceux de l'UNICEF (voir note 2), mais aussi ceux de l'OMS : <https://www.who.int/teams/mental-health-and-substance-use/data-research/mental-health-atlas>
- 4 La résilience est « la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir, en présence d'événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères. » (« La résilience, un regard qui fait vivre », Michel Manciaux, Etudes 2001/10 (tome 395), pages 321 à 330). Définition Larousse : « Aptitude d'un individu à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques ». Mais nous pensons ici aussi surtout à sa dimension collective : la résilience communautaire ou collective comme « capacité d'une communauté à continuer à vivre, fonctionner, se développer et s'épanouir après un traumatisme ou une catastrophe » (Wikipédia). Ou encore (traduit de l'anglais) : « La résilience fait référence à la capacité d'un système dynamique à s'adapter avec succès aux perturbations qui menacent la viabilité, le fonctionnement ou le développement de ce système. » (Masten A. S. – Global perspectives on resilience in children and youth – Child Development – 2014a ; 85: 6–20).
- 5 Voir à ce sujet la brochure du DGDE : <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=8933>, mais aussi le mémo du Fonds relatif à la participation des enfants et des jeunes (sur demande à info@fondshoutman.be).